Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_REFMOB_32-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Groix

Séance du conseil municipal du 30 avril 2026

Date de convocation : 25/04/2026

Date d'affichage de la convocation : 27/04/2026

Date d'affichage de la délibération : 04/05/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trente avril à dix-huit heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY		X	Nathalie GOURONC
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Yannick AUFFRAY
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	José-Luis TEIXEIRA
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF		X	Stéphanie GOURONC
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0			

Secrétaire de séance : Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : CM-2026-32

Objet : Référent mobilités

Matière : 5.3

Désignation d'un référent mobilités

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260430-2026_REFMOB_32-DE

Dans le cadre de la coopération intercommunale et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité, la commune de Groix est amenée à désigner un référent mobilités pour la représenter au sein de Lorient Agglomération, notamment. Cette désignation s'inscrit dans une démarche de coordination et d'harmonisation des actions locales en faveur des déplacements durables et de l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs à la coopération intercommunale ;

Considérant l'importance de renforcer la coordination entre la commune de Groix et Lorient Agglomération en matière de mobilités ;

Le Conseil municipal décide :

- de procéder par vote à main levée ;
- de désigner Mme Nathalie GOURONC en qualité de référent mobilités de la commune de Groix.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 04/05/2026
Affichage et publication	Le 04/05/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

